



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 11757

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des réflexions, en cours, de la direction de la sécurité des installations nucléaires (DSIN) à l'égard de l'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires (Le Monde du 15 août 1997). Répondant antérieurement à sa question écrite n° 2930 du 15 septembre 1997 (JO AN du 3 novembre 1997), il avait alors indiqué que la question de la durée de vie des centrales en est donc au stade des études et pas encore à celui des décisions. Il lui demande donc les perspectives de ces études et décisions.

Texte de la réponse

La direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) considère comme prioritaire la gestion du vieillissement des centrales nucléaires. Electricité de France a apporté, dans un dossier de synthèse transmis en juin 1997, les premiers éléments visant à justifier une durée de vie des centrales d'au moins 40 ans. La DSIN attend des éléments techniques plus précis permettant l'évaluation de la durée de vie de certains équipements critiques, en particulier la cuve du réacteur et l'enceinte de confinement. Les dossiers transmis par Electricité de France concernant ces deux équipements seront examinés par la DSIN et ses appuis techniques en 1998 et 1999. Des garanties doivent aussi être apportées pour démontrer la faisabilité de la répartition et du remplacement d'autres équipements pour lesquels ces opérations auraient des impacts importants en termes de coût, de dosimétrie ou de disponibilité des centrales. De plus, la DSIN estime qu'un effort important devra être fait par Electricité de France dans le domaine de l'inspection des équipements, afin de détecter suffisamment tôt d'éventuelles dégradations dues au vieillissement. Elle fera part de ses demandes à Electricité de France sur ces deux aspects en 1998. Aucune décision n'a donc été prise quant à la durée de vie des centrales qui pourra d'ailleurs différer de l'une à l'autre, celles-ci n'étant pas exploitées d'une façon uniforme.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11757

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1447

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2270